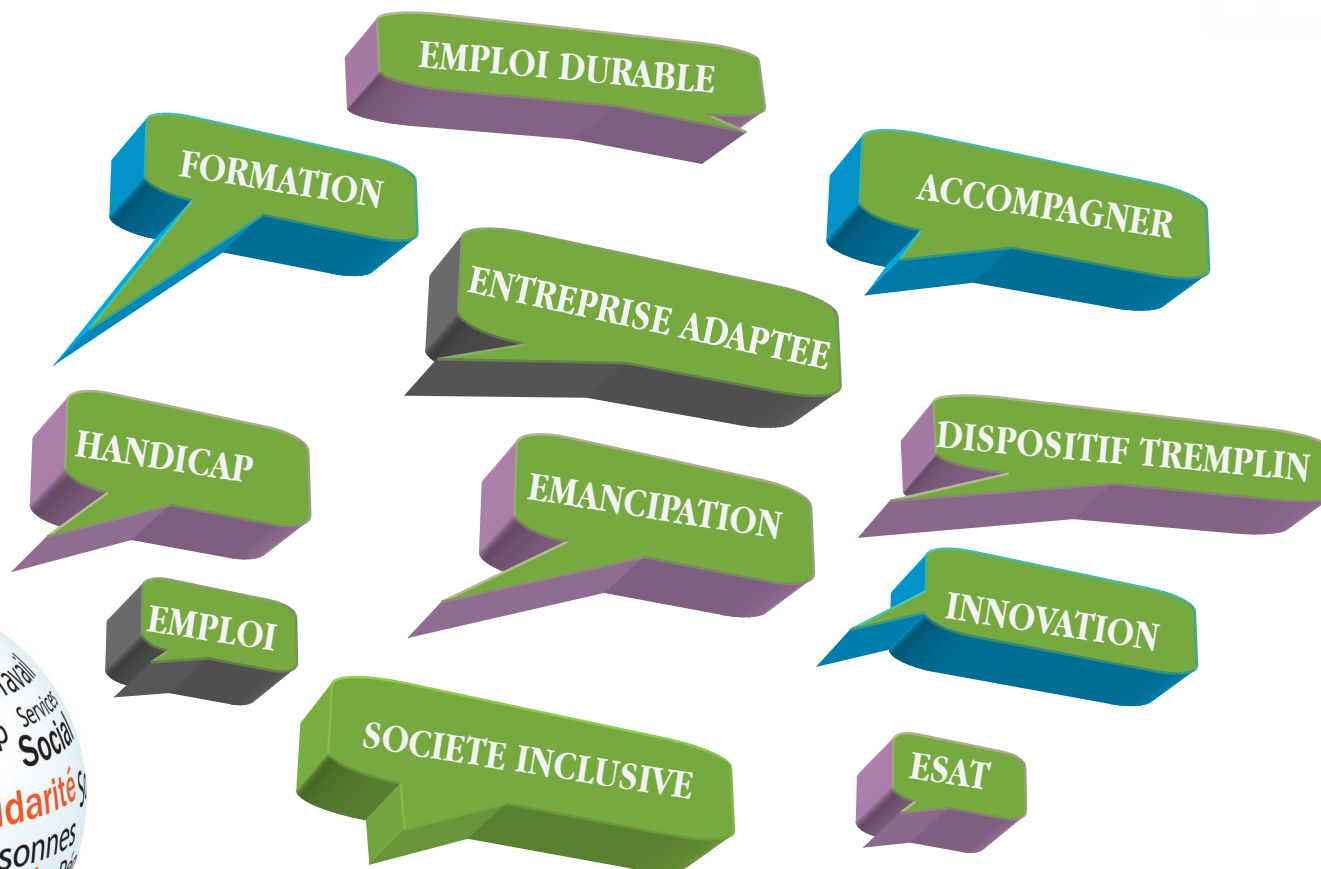


LES PEP AGISSENT

POUR LA FORMATION ET L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



DOSSIER DE PRESSE



Accompagner,

c'est reconnaître l'autre dans ses capacités et non dans ses manques !

SOMMAIRE



Les PEP : un réseau et des dispositifs pour chacun

- ⇒ Présentation des PEP : la force d'un réseau, les convictions d'un mouvement engagé page 3
- ⇒ Parcours de vie, l'accompagnement des PEP page 4
- ⇒ Retour sur la loi du 11 février 2005 page 5
- ⇒ Contexte : situation de l'emploi des personnes en situation de handicap page 6
- ⇒ Distinction entre ESAT et entreprise adaptée page 7
- ⇒ APE : action préparatoire à l'emploi des PEP 28 page 8
- ⇒ Dispositif SAVPEPh : une innovation des PEP 42 page 9
SAVPEPh : service d'accompagnement à la vie professionnelle et à l'employabilité de la personne handicapée
- ⇒ ESAT - Jean Geneze des PEP 64 : découvrez la vidéo présentant le parcours d'Isabelle, travailleuse à l'ESAT depuis 7 ans page 10
- ⇒ ESAT « hors les murs » des PEP 28 page 11
- ⇒ PEP 52 : ouverture d'un nouvel ESAT sur plus de 1000m2 page 12
- ⇒ Une entreprise adaptée des PEP 18 page 13
- ⇒ CAP'Emploi des PEP 12 page 14
- ⇒ Permis adapté, un dispositif des PEP 58 page 15

Les PEP - La force d'un réseau associatif national - Les convictions d'un mouvement engagé





LA FORCE D'UN RÉSEAU NATIONAL

LES CONVICTIONS D'UN MOUVEMENT ENGAGÉ

LE RÉSEAU PEP EN QUELQUES CHIFFRES

Un réseau de proximité :

- 1 fédération générale
- 23 unions régionales
- 92 associations départementales, en métropole et dans les DOM
- 3 associations territoriales
- 2 associations partenaires

Animé par :

- 22 000 salariés
- 25 000 adultes adhérents
- 525 000 enfants adhérents

Au profit de :

- Plus d'1 300 000 enfants, adolescents, adultes et leur familles, accompagnés chaque année
- Près de 2 million d'euros versés : pour des actions de solidarité (aide au départ, classes de découvertes, restaurations scolaires, fournitures...)
- Produits d'exploitation près de 740 millions d'euros

Les PEP

En près de 100 ans d'existence, les PEP ont développé un ensemble de champs de compétences qui font d'eux un partenaire incontournable des pouvoirs publics, des enseignants et des familles.



Pour le droit et l'accès de tous à l'éducation, à la culture, à la santé, aux loisirs, au travail et à la vie sociale.

DOMAINE ÉDUCATION ET LOISIRS

→ VACANCES ET LOISIRS

- 100 centres de vacances
- Des centaines de séjours, en France et à l'étranger
- 30 000 jeunes et familles accueillis
- 192 centres d'accueils de loisirs
- Accueil de jeunes et d'adultes en situation de handicap
- Aide au départ (bourses, montage de dossiers...)

→ CLASSES DE DÉCOUVERTES

- 100 centres d'accueil
- Des projets éducatifs adaptés aux publics accueillis, co-construits avec les enseignants
- Plus de 110 000 enfants et adolescents accueillis
- Accueil d'enfants et d'adolescents en situation de handicap
- Aide au départ (bourses, montage de dossiers)...

→ POLITIQUES ÉDUCATIVES DE PROXIMITÉ

- Plus de 385 000 enfants et adolescents accompagnés
- Petite enfance (crèches, crèches, multi-accueil, lieux d'accueil enfants)
- Appui à la scolarité temps scolaires et activités culturelles
- Pilotage de dispositifs réussite éducative
- Ateliers-relais
- Accompagnement primo-arrivants et des familles du voyage
- Accompagnement parental ou familial
- Ludothèques...

DOMAINE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

→ RÉPONSE AUX BESOINS DES JEUNES ET ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

• 83 000 enfants, adolescents et adultes accompagnés dans plus de 1000 établissements, services et dispositifs. IME, IEM, ITEP, IES, SESSAD, CMPR, CAMSP, ESAT, foyers occupationnels, d'hébergement, MECS, EPHAD...

• 400 enfants ou adolescents accompagnés par des auxiliaires de vie scolaire (AVS) par délégation et par des accompagnants de vie scolaire et sociale (AVSS).

→ ACTIONS POUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, MÉDICAL ET PROFESSIONNEL DES PERSONNES

→ SCOLARISATION DES ENFANTS MALADES OU ACCIDENTÉS À DOMICILE (SAPAD)

• 85 services au profit de 6 000 élèves, accompagnés dans leur scolarité par des enseignants

PARCOURS DE VIE

*Accompagner,
c'est reconnaître l'autre dans ses capacités et non dans ses manques*

Les PEP défendent l'adaptation de l'accompagnement au parcours de vie...



Le parcours en lui-même, constitue le cheminement de vie de tout un chacun, jalonné de possibilités et d'expériences qui ne doivent pas être entravées par le handicap.

L'idée est de resituer l'usager au centre des différentes prise en compte, en favorisant les possibilités de prise de décision et d'action de la personne, et d'articuler le travail des professionnels dans une optique de mise en synergie d'acteurs provenant de champ d'action. Les textes régissant l'action médico-sociale rappellent que le projet de vie des personnes en situation de handicap, est la base de l'évaluation de leurs besoins et de la construction d'un accompagnement individualisé.

Or, les attentes et besoins des personnes sont, par essence, évolutifs en fonction de l'âge, des modifications de l'environnement familial, de l'évolution du handicap et des limitations d'activité et de participation sociale qu'il génère. Ce constat amène à raisonner en fonction de parcours personnalisés de vie et implique, de fait, une fluidité entre les différents accompagnements que ne prévoyait pas l'organisation en termes de place et d'orientation du secteur médico-social.

Une notion de parcours de vie qui couvre à la fois les champs sociaux, médico-sociaux et de la santé, mais également les champs de l'éducation, de la formation, de l'emploi et des loisirs.

Ce raisonnement impose une évolution de la logique actuelle d'orientation en établissements sociaux et médico-sociaux (par les CDAPH), à une logique plus transversale d'orientation vers des « dispositifs globaux d'accompagnement ».

Une notion de parcours de vie qui couvre à la fois les champs sociaux, médico-sociaux et de la santé, mais également les champs de l'éducation, de la formation, de l'emploi et des loisirs.

RETOUR SUR LA LOI POUR L'EGALITE DES DROITS ET DES CHANCES



La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, affirme le principe de non-discrimination et donne la priorité au travail en milieu ordinaire, en misant sur l'incitation des employeurs.

Ainsi, les entreprises doivent prendre les mesures appropriées pour permettre aux travailleurs en situation de handicap d'accéder à un emploi correspondant à leur qualification. Cette loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, s'applique aux entreprises de plus de 20 salariés.

Ces entreprises avaient jusqu'au 1er janvier 2010 pour se mettre en conformité avec la loi en intégrant 6% de personnel en situation de handicap parmi leur effectif.

Les entreprises ne respectant pas l'obligation d'emploi de ces personnes doivent s'acquitter de la contribution AGEFIPH (Association Nationale pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées).

Cette contribution sera triplée pour les entreprises n'ayant réalisé aucun effort au bout de 3 ans.

Notons que l'AGEFIPH est une association privée, au service de ces personnes et des entreprises ; elle est partenaire de la politique de l'emploi menée par les pouvoirs publics. L'AGEFIPH gère les fonds versés par les entreprises payant la contribution au titre de la loi pour l'égalité des droits et des chances. Elle finance ainsi des mesures et des services destinés à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap.

SITUATION DE L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les entreprises

122 800 établissements d'au moins 20 salariés sont assujettis à l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap

- 54% des entreprises atteignent le quota de 6% de ces salariés ou ont signé un accord agréé (39% seulement des entreprises l'atteignaient en 1987)
- 24% des entreprises ont un quota compris entre 0 et 6%
- 22% des entreprises ont un quota égal à zéro : ils n'emploient aucun salarié en situation de handicap et n'ont pas signé de contrat de sous-traitance avec le secteur protégé
- Un sondage réalisé auprès de 400 entreprises montre que 93% des entreprises qui emploient ces salariés se déclarent satisfaites de cette situation. Ce chiffre atteint 97% dans les entreprises de 250 salariés et plus.

Les personnes en situation de handicap

En France, 5,5 millions d'actifs indiquent un problème de santé depuis plus de 6 mois et des difficultés importantes vis-à-vis du travail. Parmi eux 1,8 million, soit 4,6% de la population active, ont une reconnaissance administrative de leur handicap.

Les salariés des secteurs privé et public (milieu ordinaire de travail)

En 2011, on recensait 370 900 travailleurs handicapés dans les établissements privés assujettis.

En 2011, on recensait 370 900 travailleurs handicapés dans les établissements privés assujettis.

Principales caractéristiques des salariés des établissements privés assujettis*

(source : l'emploi des travailleurs handicapés en 2011, Agefiph, Dares)

	Salariés handicapés	Ensemble des salariés
Les femmes	39 % (+3 points)	42 % (+1 point)
Les 50 ans et plus	45 %	26 %
Les ouvriers	46 % (-7 points)	29 % (-1 point)
Les CDI	89 %	90 %
Les temps partiels	26 %	13 %
Le secteur tertiaire	63 % (+5 points)	66 % (+1 point)

* Etablissements de 20 salariés et plus du secteur privé

Au 1er janvier 2012, on recensait 196 730 travailleurs handicapés en poste dans la fonction publique.

Principales caractéristiques des salariés des établissements publics assujettis

(source : FIPHFP)

	Salariés handicapés
Les femmes	56 % (+2 points)
Les 56 ans et plus	23 %
Les agents de catégorie C*	62 %

* Fonctions d'exécution (comparable aux employés et ouvriers)

Les demandeurs d'emploi handicapés

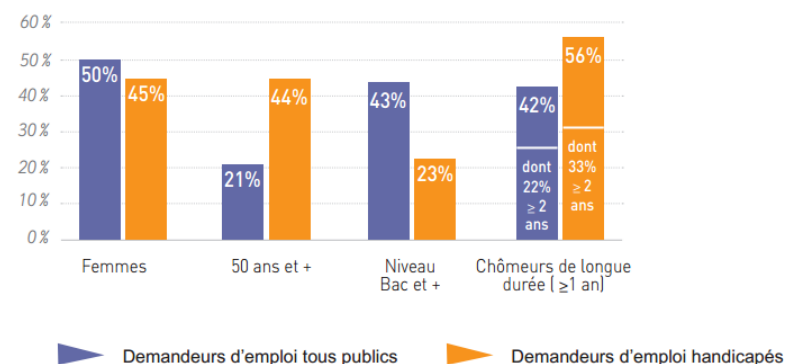
Les travailleurs handicapés inscrits à Pôle emploi, catégories A, B, C*

France entière (source : Pôle emploi)

	Décembre 2013	
Demandeurs d'emploi (DE) tous publics en fin de mois	5 269 775	+ 5,9 % en un an
Demandeurs d'emploi handicapés en fin de mois	413 421	+ 11,5 % en un an
Part des DE handicapés parmi les DE tous publics	7,8 %	-

* Les catégories statistiques A, B, C correspondent à l'ensemble des demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

Les principales caractéristiques des demandeurs d'emploi à fin décembre 2013 (source : Pôle emploi)



Source : www.agefiph.fr

DISTINCTION ENTRE ESAT ET ENTREPRISE ADAPTEE

L'Entreprise Adaptée (E.A.)

Une entreprise adaptée est une entreprise dont la mission est l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ne pouvant, momentanément ou durablement, trouver leur place dans le circuit économique ordinaire, du fait de leur handicap.

L'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.)

Un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (anciennement CAT) est une structure permettant à des personnes en situation de handicap de travailler dans un cadre adapté bénéficiant d'un accompagnement médical et social.

	ENTREPRISE ADAPTEE	ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL
Nature de l'Etablissement	Entreprise	Établissement Médico-Social
Texte légal de référence	Code du Travail	Code de la Famille et de l'Aide Sociale
Ministère de tutelle	Ministère du travail	Ministère de la Santé
Recrutement	Par embauche	Par admission
Orientation CDAPH	OUI	OUI
Statut de salarié	OUI	Non, usager (contrat de soutien et d'aide par le Travail)
Capacité Professionnelle Minimum	Efficiace réduite proposé par le Service public de l'emploi	Capacité inférieur à 20%
Mission de la structure	Professionnelle	Thérapeutique et Pédagogique
Type d'encadrement	Techniciens, Agents de Maîtrise, Moniteurs d'Ateliers	Moniteurs d'ateliers, Psychologues, Médecins, Educateurs Techniques et Spécialisés
Rémunération de l'encadrement	Par le Chiffre d'Affaires	Budget Social par l'Etat Budget Production par le Chiffre d'Affaires
Financement du fonctionnement	Par le Chiffre d'Affaires	Budget Social par l'Etat Budget Production par le Chiffre d'Affaires
Rémunération des Travailleurs Handicapés	100% du SMIC minimum	Entre 70% et 110% du SMIC
Ouvre droit pour les Donneurs d'Ordres à l'exonération partielle de l'obligation d'emploi	OUI	OUI

Les Esat et EA en chiffres

(source : ASP)

702 EA en 2013

40 000 travailleurs
handicapés*

1 349 Esat en 2013

118 919 travailleurs
handicapés*

* en personnes physiques

PEP 28 - APE : Action préparatoire à l'emploi

“ L'action préparatoire à l'emploi d'Eure-et-Loir (APE 28) » est un dispositif qui s'adresse aux grands adolescents et jeunes adultes âgés de 16 à 20 ans en situation de handicap et inscrits dans un service ou établissement médico-social du département⁽¹⁾.

C'est une action de formation qui favorise l'insertion professionnelle et sociale de ces jeunes et tend à promouvoir l'insertion par un développement approprié de leurs compétences, à optimiser et diversifier les réponses offertes par les établissements et services en matière de préparation à l'emploi.

Ce dispositif propose sur une année scolaire des actions spécifiques ainsi que de nombreux stages en entreprise.⁽²⁾

C'est l'occasion pour les usagers, autour d'une alternance dispositif/entreprise, accom-

pagnée par les professionnels de l'établissement ou du service de référence, de tester, d'expérimenter le monde du travail afin de définir un projet professionnel pouvant relever du milieu ordinaire ou du milieu protégé. Chaque année, 20% à 30% des usagers signent un contrat d'apprentissage.

De nombreux partenaires sont mobilisés autour de cette action, dont notamment CAP emploi, la mission locale, les CFA, les prud'hommes...⁽³⁾. L'APE 28 a été mise en place à l'initiative des directions des établissements médico-sociaux du département et repose sur une mutualisation des moyens.

En 2010, la DDASS d'Eure et Loir a confié au SESSAD Départemental Déficiants Intellectuels, géré par l'ADPEP 28 la gestion, la coordination et l'animation de cette action.

Elle a alloué à cet effet une enveloppe permettant de financer, de manière pérenne la rémunération du poste de coordination, les activités et la logistique.

Cette mise en synergie des partenaires répond aux besoins des jeunes à se préparer à l'emploi. Ce dispositif constitue l'une des réponses possible qui s'inscrit bien dans « l'adaptation de l'accompagnement au parcours de vie ».

“ Ce dispositif propose sur une année scolaire des actions spécifiques ainsi que de nombreux stages en entreprise. ”

(1) Onze d'entre eux sont concernés : Institut Médico-Educatif Hameau du Bois-du-Seigneur (Vernouillet) - IME le Nid des Bois (Manou) - IME Fontaine Bouillant (Champhol) - IME Léopold Bellan (Chateaudun) - IME Antoine Fauvet (Nogent Le Rotrou) - IME André Brault (Luisant) - Institut Jeunes Sourds André Beulé (Nogent le Rotrou) - Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (Senonches), Service d'Education Spéciale et de Soins à Domiciles Autisme (Chartres) - SESSAD Trisomie 21 Eure et Loir (Chartres) - SESSAD professionnel (SESSAD PEP 28 Chartres);
(2) Une semaine «type» APE se décompose ainsi : - le lundi en lycée (4 lycées partenaires dans le département) - 2 ou 3 mardis sur 4 en activités spécifiques (les mardis vacants dans leur établissement ou service, parfois en entreprise) - le reste de la semaine en entreprise.
(3) Les partenaires mobilisés sont : Le Lycée Silvia Montfort (Luisant) - Lycée Sully (Nogent le Rotrou) - Lycée Nermon (Chateaudun) - Lycée Rotrou (Dreux), le théâtre du Seuil, l'association Peau d'Âme (socio esthétique), la prévention routière, le CICAT, la Croix Rouge, CAP EMPLOI, Mission locale, les centres de formations apprentis spécialisés et les CFA, les prud'hommes



De gauche à droite : Louis QUÉDEC, initiateur du projet, Joël DERBIEN, vice-président de la Fédération Générale des PEP et président des PEP 28, Didier MARTIN, Préfet d'Eure-et-Loir.

Fiche express

Pour qui ?

Des jeunes en situation de handicap âgé de 16 à 20 ans.

APE en quelques chiffres

Depuis sa création en 2002, 296 jeunes ont pu bénéficier de ce dispositif.

Concernant le suivi, depuis 2009 :

- 14% de sorties anticipées
- 22% d'orientation en milieu protégé
- 41% de jeunes ont bénéficié de formation qualifiante par le biais d'un contrat d'apprentissage ou lycée professionnel
- 3% sans nouvelles
- 20% retour dans leur établissement afin d'affiner leur projet socio-professionnel

Contact :

PEP 28

Alain Delaubert

Email : a.delaubert.sessad.pep28@orange.fr

Tél. : 02.37.88.36.20

Découvrez les témoignages du dispositif APE, cliquez sur le lien ci-dessous :

[APE DES PEP 28](#)

PEP 42 - SAVPEPh (service d'accompagnement à la vie professionnelle et à l'employabilité de la personne handicapée)

OBJECTIFS

Accompagner les bénéficiaires dans la construction de leur projet professionnel.

Identifier les besoins en main d'œuvre des entreprises sur le territoire.

Accompagner l'entreprise et le salarié dans le processus d'intégration et de stabilisation du contrat de travail.

Sensibiliser à la problématique du handicap.

AXES D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ALTERNANCE

Appui à l'apprenti : autonomie, soutien individualisé...

Appui à l'entreprise : présentation de l'apprenti, construction du parcours et de la compensation du handicap sur le poste de travail...

Appui au CFA : adaptations pédagogiques, mise en lien des terrains formatifs et professionnels de l'apprenti...

PRESTATIONS PRONCTUELLES SPECIFIQUES

Handicap Mental – Prestataire Agefiph pour la Loire

Appui à l'évaluation—diagnostic des capacités

Appui à l'élaboration et à la validation du projet professionnel

Service Public de l'Emploi, Chambre des Métiers et de l'Artisanat ...

Identification et
Evaluation de
candidats

Organisme de Formation

Mise en adéquation

Identification de
profils de postes
de travail

CONTRAT D'ALTERNANCE

- Formation
- Accompagnement socio professionnel en compensation du handicap
- Accompagnement des équipes et des tuteurs

Employeurs privés et public

OPCA

Fiche express

Les dispositifs d'accompagnement socio professionnel du Pôle Adultes des PEP42

150 à 200 bénéficiaires par an

Des secteurs d'activités divers :

- espaces verts
- hygiène et propreté
- restauration
- agro-alimentaire
- etc.

Pour qui ?

Pour un Public issu de :
Secteur médico-social et scolaire : IME, ITEP, SESSAD...
Education nationale : ULIS, MGI
...

Service Public de l'emploi : Missions Locales, Pôle Emploi, Cap emploi

Contact :

PEP 42

Nathalie DUPONT

Directrice du Pôle Adultes

Rue Agricole Perdiguier

42100 Saint-Etienne

Tél: 04 77 32 29 18

www.lespep42.org

FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI, A LA QUALIFICATION, AU DIPLOME POUR UN PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Via

Un appui à la construction du projet professionnel.

Un accompagnement individualisé de l'apprenti en entreprise et au Centre de Formation de l'Apprenti (CFA).

Des outils de formation et de sensibilisation à l'accueil des personnes porteuses de Handicap.

« ...pour favoriser l'accès de tous au droit commun et à la citoyenneté... »

PEP 64 - ESAT Jean Geneze - Pau

L' Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) offre aux personnes en situation de handicap qu'il accueille une activité de production en assortissant celle-ci des soutiens qui conditionnent son exercice ainsi que divers services en adéquation avec leur potentiel personnel et professionnel. Les principales missions sont :

- Assurer l'intégration professionnelle et sociale des adultes en situation de handicap.
- Dispenser des actions de formation professionnelles et éducatives avec un soutien médico-social.
- Conduire le projet individuel de chaque travailleur handicapé après définition d'objectifs partagés et adaptés.



Cliquez sur le lien ci-dessous pour visionner le portrait d'Isabelle :

[PEP 64 ESAT JEAN GENEZE](#)

Fiche express

PUBLIC :

Femmes et hommes de 18 à 60 ans présentant :

- une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés, à l'exception de la déficience intellectuelle profonde,
- un handicap mental stabilisé,
- un handicap moteur,
- un handicap sensoriel, à l'exception de la cécité totale.

ACTIVITES DE PRODUCTIONS :

- Les activités de productions s'exercent dans les domaines suivant :

Espaces verts (entretien et petites créations)
Blanchisserie semi industrielle
Repassage linge particuliers
Conditionnement divers, petits montages électrique, mailing.....
Mise à disposition de personne

Contact :

PEP 64

ESAT « Jean GENEZE »
18 rue Roger SALENGRO, 64000
PAU
Tél : 05 59 02 21 78
Fax : 05 59 84 88 14

PEP 28 - ESAT « hors les murs »

Un partenariat territorial fort avec :

- Le Conseil Général qui gère les collèges
- La Fondation Texier Gallas
- Les différents établissements sociaux du département :

IME (instituts médico-éducatifs),
ESAT traditionnels,
CAP emploi,
Services de protection tutelle et curatelle,
ADSEA (association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte),
CMP (centre médico-psychologique), Foyers d'hébergements en particulier les foyer des jeunes travailleurs

Le financement :

Budget social :

Ce budget qui concerne la prise en charge des salariés et tout ce qui est lié aux charges de l'ESAT, est assuré par :

la DTARS

(Direction territoriale de l'agence régionale de santé)

Budget commercial :

Ce budget concerne le salaire des travailleurs en situation de handicap, une partie des salaires de leur tuteur et une partie pour le matériel.

Prise en charge par :

Le Conseil Général
Le FSE (fond social européen)

Un complément est versé par l'ASP (agence de services et de paiement).

SAVS (service d'aide à la vie sociale).

Un encadrement pluridisciplinaire :

Les jeunes en situation de handicap, dans le cadre de leur contrat professionnel bénéficient :

- d'un soutien professionnel
- d'un soutien médico-social

Un travailleur en situation de handicap est accompagné par :

- un employé tuteur choisi par le principal et le gestionnaire du collège (1 tuteur par travailleur en situation de handicap).
- une équipe pluridisciplinaire composée d'un psychologue, d'une assistante sociale et des éducateurs de suivi socio-professionnels.

Une éducatrice socio-professionnelle est désignée comme référente. Elle rencontre le travailleur accompagné 1 à 2 fois par semaine dans un premier temps, puis tous les 15 jours.

Ensuite, les entretiens se font à la demande de ce dernier. Dans tous les cas, un entretien avec l'équipe pluridisciplinaire est réalisé au moins 2 fois par an pour faire le point.

Un tremplin vers l'emploi durable :

En 2009, 5 CDI recrutés :

- 2 personnes au sein des PEP 28 pour le service hygiène et entretien
- 1 personne dans une mairie
- 1 personne dans un collège
- 1 personne dans une jardinerie

En 2010, 3 CDI recrutés :

- 1 personne au conseil général de la Seine et Marne
- 1 personne au conseil régional d'Eure et Loire
- 1 personne au conseil général d'Eure et Loire

En 2011, 2 CDI recrutés :

- 1 personne dans un établissement traditionnel
- 1 personne dans un restaurant dit « rapide »

Actuellement :

24 Travailleurs handicapés hommes et femmes mis à disposition de différents collèges du département d'Eure et Loir dans les spécialités « Maintenance et hygiène des locaux, Entretien des espaces verts, Cuisine, avec pour objectif la préparation au monde ordinaire du travail et différentes actions de formation professionnelle adaptées.

Fiche express

Dispositif qui existe depuis 2004

-15 collèges impliqués
-28 postes créés

3 secteurs d'activités :

- espaces verts
- hygiène et propreté
- restauration

Pour qui ?

Les jeunes à partir de 18 ans présentant une déficience intellectuelle légère **bénéficiant d'une orientation en ESAT par la MDPH.**

Contact :

PEP 28

Mme Sophie Juranville
Directrice de l'ESAT

5 rue Salvador Allende
28300 Mainvilliers
Tel : 02.37.22.52.01
www.lespep28.org

Le dispositif ESAT « hors les murs »

Après une collaboration réussie avec les collèges, la Fondation Texier Gallas et l'hôpital de Nogent le Rotrou, un projet de convention avec le conseil régional en charge de la gestion des lycées, est en projet.

PEP 52 - L'ESAT

Sur plus de 1 000 m², l'édifice est composé d'un parc central de machines à laver et séchoirs, autour duquel différentes alvéoles accueilleront : le secrétariat, la salle à manger, le débarquement du linge sale, le local des bacs de traitement des eaux, le départ du linge traité...

Ouvert en 2008 à l'initiative de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute Marne, l'ESAT Montletang est un établissement d'Aide par le Travail. Les salariés présentent des troubles cognitifs, psychiques et intellectuels. Elles intègrent le monde du travail et la société ordinaire au travers d'activités professionnelles de trois types :



- une blanchisserie professionnelle d'une capacité journalière de 2 tonnes répondant à des critères stricts de qualité, Norme RABC.
- un secteur travaux d'intérieur : peinture, pose de placoplâtre, tapisserie, carrelage, montage et installation de mobilier, nettoyage de fin de chantier, travaux de sous-traitance, mise sous pli-conditionnement.
- un secteur travaux d'extérieur : entretien de parcs, jardins, pelouses, taille d'arbustes et de haies, petits travaux de maçonnerie et de construction.

Ces compagnons sont encadrés par des moniteurs d'atelier soucieux de leur intégrité et de leur bien vivre. Un service social complète le dispositif.

Un nouvelle blanchisserie en fonctionnement depuis juillet.

Un investissement de 1,3 million d'euros en structure et de 700 000 euros en matériel. Outre les fonds propres, figurent au plan de financement : la Fédération des pupilles de l'enseignement public (PEP), le ministère des Solidarités et de la cohésion sociale, la mairie de Bourbonneles Bains, la Région, le conseil général, le GIP de Haute-Marne et la Fondation Vinci. La cadence de travail est de l'ordre de deux tonnes de linge traitées par jour.

33 emplois

La nuance n'est pas moindre pour une prestation qui concerne l'hôpital, des maisons de retraite, la halte-garderie et des curistes chez les hôteliers. Dans le contexte actuel, l'aspect économique des coûts (eau et énergies), qualité hygiénique de la prestation, souci des conditions de travail, environnement et développement durable tant évoqués ont été pensés dans la limite du réalisable et tout n'est pas bouclé.

Exemples : Traitement de l'eau utilisée et récupération de 30 à 40 % du volume, économie du temps de nettoyage, traitement des plastiques, récupération de chaleur, étanchéité des surfaces au sol... Sous la conduite de Stéphane Gobillet, ce sont 25 compagnons (soit 33 emplois avec l'encadrement) qui, au départ, vont pouvoir apprécier de nouvelles conditions de travail. Si certaines structures attendues dans la cité piétinent pour raisons conjoncturelles ou/et administratives, et alimentent facilement la chronique, l'Esat offre aux Bourbonnais un bel exemple d'une entreprise prête à afficher son expansion par l'ouverture prochaine d'une structure tournée vers de nouvelles performances.



Fiche express

l'ESAT a un effectif de 25 T.H. que nous appelons "compagnons", accompagnés par 3 moniteurs d'atelier et un moniteur principal; 1 chef d'ateliers; secrétaire, chauffeurs, agents de maintenance et d'entretien ainsi que 3 personnels médico-sociaux. soit 15 agents représentant 10 ETP. organisons donc les transports de certains compagnons ou accompagnons les autres sur de l'hébergement individuel en autonomie.

ESAT Montletang

9, avenue de Montmorency
52400 Bourbonne-les-Bains
Tél: 03.25.90.03.24
Mail : contact@esatmontletang.fr

Actus

En collaboration avec les 3 autres ESAT du département, une journée portes ouvertes est organisée e mercredi 19 novembre de 10 à 12h et de 14 à 16h.

Entreprise adaptée ALTEA



Spécificité du fonctionnement :

Pour être reconnue en tant qu'entreprise adaptée, il faut au moins que 80 % du personnel concourant à la production soit en situation de handicap et qu'il bénéficie d'une aide au poste.

Une entreprise adaptée ne peut employer une personne en situation de handicap qui ne bénéficie pas de l'aide au poste.

En dehors de cette spécificité, une entreprise adaptée fonctionne comme une entreprise classique. La majorité des entreprises adaptées sont des entreprises de format associatif.

Il existe des entreprises adaptées sous forme de société mais cela est moins répandu et elles sont en général affiliées à une association. Le tissu associatif n'est jamais loin d'une entreprise adaptée.

Une grande majorité de ces structures ont été créées à l'initiative d'un ESAT. Parfois, une double direction s'opère entre ESAT et EA, afin de gérer ces micro-entreprises de 10 à 20 personnes. Nombre d'entre elles restent encore une section annexe des ESAT. Elles tendent de plus en plus, vers une autonomie de fonctionnement.

En France, il y a 650 entreprises adaptées pour 26 000 travailleurs en situation de handicap. (Sources UNEA : union nationale des entreprises adaptées).

ALTEA : une entreprise de l'économie sociale et solidaire

ALTEA emploie 180 salariés pour le site de Vierzon. Plus de 130 salariés liés à la production, sont en situation de handicap. Le reste des salariés concerne les cadres et le personnel administratif.

ALTEA accorde une importance majeure au développement professionnel et personnel de l'ensemble de ses salariés.

La politique de formation s'attache à développer les compétences de chacun, qu'il soit en situation de handicap ou pas. Cette démarche vise à les maintenir dans l'emploi sur des marchés développés en parallèle.

ALTEA n'est pas un établissement médico-social, donc il n'y a pas de projets éducatifs gérés ou autres, autour du salarié en situation de handicap. ALTEA en tant qu'acteur économique engagé est une passerelle entre ses employés et les différents services sociaux.

Le recrutement :

Le recrutement des employés est fait par le biais de Pôle Emploi et de CAP emploi. Des appels à candidatures sont lancés. Le recrutement concerne uniquement des personnes reconnues travailleurs en situation de handicap avec une orientation en milieu ordinaire de travail, décidée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

ALTEA, une entreprise adaptée communicante :

ALTEA s'est tournée vers les nouvelles technologies. La création du site internet, www.altea-pep18.com, est un outil qui permet de valoriser le professionnalisme et le savoir-faire de la structure. Un impératif nécessaire pour faire face aux objectifs commerciaux.

Un tremplin vers l'emploi durable

ALTEA, respectant une politique de développement durable, recrute en CDI ses employés en situation de handicap.

ALTEA, une entreprise adaptée : le Recyclage Responsable et Solidaire des déchets professionnels.

Une réussite qui amène à un élargissement des activités. En Septembre Altea a rejoint le collectif RECLS (Recyclage éco-citoyenneté label solidaire), dont le but est de collecter des déchets électroniques et électriques. Cinq tonnes ont déjà été récoltées ! Altea est ainsi à la tête du réseau RECLS dans un rayon de 50 km ! A la fin de la campagne informatique Altea va se lancer dans une campagne de démontage d'enseignes. Nouveau aussi, Altea lance aussi une filière de recyclage papier, « Toujours ». Le principe : des boîtes de cartons seront louées (3 € par boîte) aux entreprises, puis collectées. Après un tri, les papiers usagés seront envoyés dans une des usines du Groupe Arjowiggins (1^{er} fabricant mondial de pâte à papier). Ils seront ensuite transformés en cahiers, qui seront remis gratuitement à des écoliers !

Fiche express

400 salariés,
+ de 6,5 millions € de C.A.

Des services pour :

- les professionnels
- les particuliers

6 secteurs d'activités :

- espaces verts
- bâtiments
- hygiène et propreté
- restauration
- blanchisserie
- fabrication et réparation de palettes

3 sites de production :

- Vierzon
- Bourges
- Sancerre

Contact :

PEP 18
Mr Eric CAMUS
Directeur d'ALTEA
ZI de l'Aujonnière 18100 Vierzon
Tél. 02 48 75 83 22
Email: altea@pep18.fr
www.altea-pep18.com

Actus

LES PEP 18 participeront :

- à l'Handicafé de l'Adapt au Palais d'Auron le 17 novembre de 13h30 à 17h30.
- au forum organisé par la MDPH le 18 novembre de 13h30 à 16h à la salle des fêtes de Nérondes.

PEP 12 - CAP'EMPLOI



Cap emploi, le partenaire :

Pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Pour l'adéquation, emploi, compétences et handicap.

CAP EMPLOI 12 assure les missions de service public suivantes :

- L'information, le conseil et l'accompagnement des personnes handicapées en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail
- L'information et la mobilisation des employeurs sur l'emploi des personnes handicapées
- Le conseil et l'appui aux employeurs dans le cadre de projets de recrutement de personnes handicapées
- L'information des salariés et agents handicapés et des employeurs sur les opérateurs et les aides mobilisables en matière de maintien dans l'emploi.
- Le suivi du salarié ou de l'agent dans l'emploi

Cap emploi en France ce sont...

Des Organismes de Placement Spécialisés assurant une mission de service public, inscrits dans le cadre de la loi Handicap de Février 2005 et dédiés à l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Un réseau national de 107 Cap emploi spécialistes de la relation handicap et emploi. Leur mission est d'assurer le diagnostic, l'orientation et l'accompagnement des personnes handicapées et des employeurs souhaitant les recruter.

Des services financés par l'Agefiph, le FIPHFP et par Pôle emploi dans le cadre de ses programmes.

L'expertise de Cap emploi s'inscrit dans le partenariat local. Avec Cap emploi, des dizaines de milliers de personnes handicapées accèdent chaque année à un emploi dans les secteurs privés et publics.

En 2012, à l'occasion de la semaine de l'emploi des personnes en situation de handicap, une convention fut signée entre les PEP 12, gestionnaire de Cap emploi Aveyron, et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale. Concrètement, cette convention avait prévu d'aider 27 recrutements et 75 maintiens dans l'emploi.

Fiche express

PUBLIC :

Créé en septembre 1992, CAP EMPLOI 12 accompagne **900 personnes** par an (demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi Travailleur Handicapé). Ses trois financeurs sont l'AGEFIPH, FIPHFP, Pôle Emploi.

Ethique

- Réactivité
- Ecoute
- Gratuité
- Confidentialité

PEP 12

Maison Commune Emploi et Formation
Rue Bêteille 12000 Rodez

Tél. : 05 65 87 00 80

PEP 58 - PERMIS ADAPTE

Pour qui ?

- Les jeunes de moins de 26 ans, en situation de fragilité sociale, du département de la Nièvre par le biais des Missions Locales,
- Les bénéficiaires du RSA Socle du département de la Nièvre par le biais de leurs référents sociaux,
- Les Intérimaires (uniquement pour les bénéficiaires de la plateforme mobilité) par le biais de leur référent du FASTT (Fonds d'Actions Sociales du Travail Temporaire).

Où ?

Dans tout le département de la Nièvre sauf pour les bénéficiaires des minimas sociaux qui doivent être domiciliés à Nevers ou dans son Agglomération.

Concernant l'Ecole de Conduite Associative « Conduire sa Vie... ! », une formation peut être mise en place à l'endroit où l'on peut constituer un groupe d'un minimum de 6 personnes et d'un maximum de 12 personnes sur les centres extérieurs et 15 personnes sur Nevers.

Pourquoi ?

- Favoriser la mobilité géographique de ses stagiaires,
- Favoriser le retour à l'emploi et à la formation professionnelle,
- Faciliter la mobilité des personnes démunies de moyens de locomotion afin de leur permettre d'accéder à un stage professionnel ou un emploi vecteur d'une meilleure insertion sociale ou professionnelle.

Comment ?

- 1) Location de véhicules avec la Plateforme Mobilité
 - Cyclomoteurs
 - Vélos électriques
 - Voiturette sans permis
 - Voiture

- 2) Possibilité de passer le permis de conduire de catégorie B avec l'Ecole de Conduite Associative

Le Centre Départemental d'Education Routière : Plateforme de Mobilité et Ecole de Conduite Associative s'adressent aussi :

- aux personnes en situation de handicap physique soit dans le cadre d'une régularisation du permis B ou d'une formation complète au permis de conduire sur avis favorable de la Commission Médicale de la Préfecture,
- aux personnes en situation de handicap mental (un avis médical doit déterminer si le personne est apte à conduire) orientées par les Directeurs des ESAT,
- aux demandeurs d'emploi orientés par Pôle Emploi, dans le cadre de l'aide à l'obtention du permis B,
- aux jeunes (16 - 25 ans), en situation de difficultés financières, prescrits par les Missions Locales dans le cadre du « Pack autonomie » pour les jeunes mis en place par le Conseil Régional de Bourgogne,
- aux jeunes, à partir de 14 ans, orientés par les IME du département pour la formation au Brevet de la Sécurité Routière.



Fiche express

Contact :

Mme Christelle PIFAULT,
Responsable du Parc Mobilité
Mail : christelle.piffault@adpep58.fr
Mlle Sandrine GRUÉ,
Directrice Adjointe du CDER
Ecole de Conduite Associative
Email : sandrine.gruet@adpep58.fr

PEP 58

CDER
64, route de Marzy 58000 Nevers
Tél. : 03.86.57.46.99

LES PEP

c'est aussi un réseau engagé

pour les enfants, les adolescents, les jeunes adultes et les seniors en situation de handicap.



Les PEP agissent pour le droit et l'accès de tous :

à l'éducation, à la culture, à la santé, aux loisirs et à la vie sociale